

## NOMENCLATURE D'INTILHAC 2021 - EXPLICATION

| <b>PREJUDICES PATRIMONIAUX</b><br>*Dépenses en argent du fait de l'accident (ou agression)                               |  | <b>PREJUDICES EXTRA-PATRIMONIAUX</b><br>*Les dommages subis du fait de l'accident                    |  |
|--|--|--|--|
| <b>TEMPORAIRE</b>  | <b>PERMANENT</b>   | <b>TEMPORAIRE</b>  | <b>PERMANENT</b>   |
| Toutes les dépenses en argent <b>avant</b> la consolidation.   | Toutes les dépenses en argent <b>après</b> la consolidation.   | Les souffrances et les altérations physiques et motrices <b>avant</b> la consolidation.              | Les souffrances et les altérations physiques et motrices <b>après</b> la consolidation.  |
| <u>Exemples</u> : les frais de santé (opération chirurgicale), argent dépensé pour mettre une rampe dans votre escalier. | <u>Exemples</u> : l'argent dépensé pour adapter votre véhicule, l'argent dépensé pour avoir une aide à la maison (assistance par une tierce personne). | <u>Exemples</u> : souffrances physiques et psychiques provisoires, cicatrice sur la face provisoire. | <u>Exemples</u> : souffrances physiques et psychiques définitives, cicatrice définitive, altération de l'activité sexuelle définitive. |
| * <b>consolidation</b> = stabilisation de votre état de santé (constatée par un médecin expert par certificat médical)   |  |  |  |